



## Effectuer un raccordement à l'eau potable des bidonvilles et campements

### FICHE

**Objectif :** répondre rapidement aux besoins des populations en matière d'accès à l'eau potable pour la consommation et l'hygiène, afin d'assurer une prévention sanitaire et des conditions de vie décentes sur les lieux d'habitat informel.

**Principe :** installer sur le terrain ou au plus près des sites concernés des dessertes temporaires non-enterrées d'eau potable (type rampe de distribution ou robinet bec de cygne) raccordées au réseau.

**Population cible :** les personnes démunies, en situation régulière ou non, vivant dans des sites d'habitat précaire type bidonville ou campement et ayant un accès limité ou inexistant à l'eau potable.

#### Postes de dépense :

- ◆ Raccordement technique : pose du compteur, déploiement des canalisations et tuyaux avant et après compteur, installation des rampes et de la robinetterie.
- ◆ Accompagnement humain des populations pour l'appropriation des équipements.
- ◆ Contrôle, entretien et maintenance des équipements de desserte en eau.
- ◆ Paiement des consommations d'eau.

#### Avantages :

- ◆ La mise à disposition d'un point d'eau sur le lieu de vie limite le risque de raccordement ou de prélèvement illicites, souvent dommageables pour le service et entraînant, outre des fuites et des déperditions d'eau importantes et coûteuses, des risques physiques et sanitaires pour les autres usagers du réseau.
- ◆ La mise en place d'un accès à l'eau n'est pas synonyme de pérennisation du site mais constitue une action vers sa régulation et sa résorption définitive, l'amélioration des conditions de vie permettant d'un côté de limiter les risques et les nuisances pour l'environnement et favorisant de l'autre la stabilisation puis la réinsertion des populations résidentes.

#### Points de vigilance :

- ◆ L'installation d'un point d'eau peut créer ou accentuer des situations d'emprise voire d'exploitation en raison d'une appropriation de l'équipement par un ou plusieurs individus, rendant indispensable une démarche de concertation avec tous les habitants en amont de sa mise en place et une vigilance étroite de son bon partage après celle-ci.
- ◆ N'étant pas enterrés, ces équipements sont particulièrement soumis aux risques de casse ou de dégradation de la potabilité de l'eau en cas de températures extrêmes, nécessitant une surveillance accrue des dessertes et des canalisations durant ces épisodes.

#### Bonnes pratiques :

- ◆ Prendre en compte les besoins individuels et les dynamiques de groupe pour bâtir le projet.
- ◆ Dans un second temps, organiser des campagnes d'information visant à montrer la potabilité de l'eau sur le site.

## Focus 1

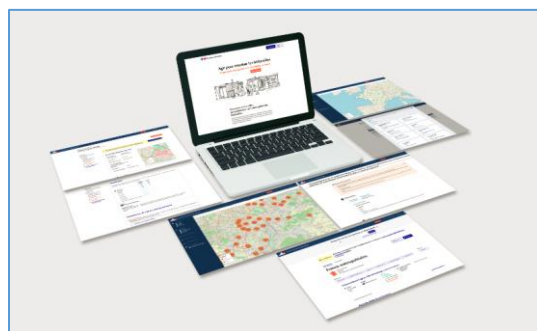
### La plateforme *Résorption-bidonvilles* de la Dihal

Lancée dans la continuité de l'[instruction du 25 janvier 2018](#) – visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles – et portée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), la plateforme numérique [Résorption-bidonvilles](#) offre aux parties prenantes (services de l'État, collectivités territoriales, acteurs institutionnels, associations) un outil d'information, de coordination et de suivi opérationnel de la situation sur les différents sites identifiés.

Elle présente pour chaque terrain ou squat répertorié un état des lieux actualisé des conditions de vie, notamment sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement (équipements existants, nombre, localisation, sécurité, etc.), permettant aux décideurs et aux opérateurs d'évaluer les éventuelles carences et d'agir pour leur prise en

charge, dans un objectif de faciliter l'insertion sociale des habitants concernés.

Conçue dans une logique territoriale et collaborative, la plateforme favorise en outre le partage d'informations pratiques, directement dans le « journal du site » ou par l'intermédiaire d'un annuaire regroupant les coordonnées des acteurs et partenaires impliqués.



*Aperçu de la plateforme Résorption-bidonvilles*

➔ **Demander un accès :** <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/contact>

## Focus 2

### L'intervention de Solidarités International en faveur de l'accès à l'eau dans les sites précaires

Solidarités International (SI) est une organisation non gouvernementale française créée en 1980, engagée à apporter une réponse humanitaire aux populations affectées par des conflits ou des catastrophes naturelles et sanitaires à travers le monde. SI intervient dans le domaine de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement (EHA), mais également dans ceux de la sécurité alimentaire et de la reconstruction. Engagée dans le combat contre les maladies liées à l'eau, première cause de mortalité au monde, SI a acquis une expérience et une expertise reconnues en la matière.

Depuis mars 2020, SI intervient en France pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19 sur plusieurs territoires : l'Île-de-France, Nantes Métropole, Toulouse Métropole et la Métropole européenne de Lille en intervention directe, et sur le Littoral Nord, à Grenoble Alpes Métropole et Bordeaux Métropole en soutien technique. En partenariat avec les autorités locales, leurs délégataires et les associations de terrain, ses

projets visent à renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement digne des publics vivant dans des sites d'habitat précaires type bidonvilles, notamment à travers le raccordement temporaire aux réseaux urbains d'eau potable ou d'assainissement. SI assure également un accès aux produits d'hygiène et de première nécessité, afin de permettre la mise en œuvre des pratiques d'hygiène améliorées ainsi qu'un meilleur respect des gestes barrières.



*Intervention de SI pour effectuer un raccordement*

➔ **Contact :** [coordonateur@solidarites-france.org](mailto:coordonateur@solidarites-france.org)

## Exemple 1

### Le raccordement à l'eau potable des bidonvilles de Grenoble Alpes Métropole

#### Carte d'identité de la collectivité

##### Grenoble Alpes Métropole

- Population : 445.059 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 3,25€/m<sup>3</sup>
- Porteur de la mesure : Service du logement social et de l'hébergement

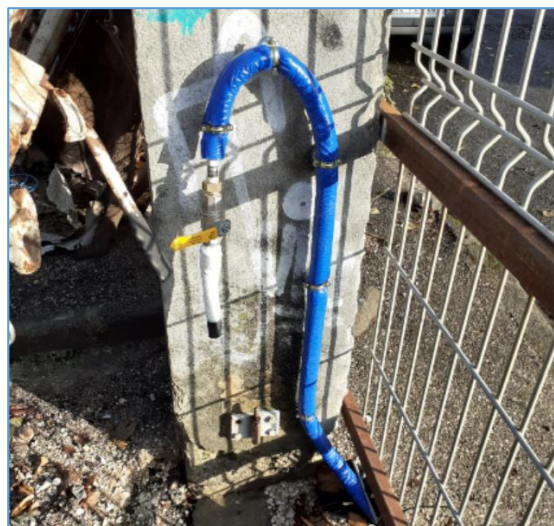
Le Service gestion du logement social et de l'hébergement de Grenoble Alpes Métropole porte depuis deux ans et demi une mission de résorption des bidonvilles, cofinancée par le département de l'Isère (à hauteur de 10%) et par la Dihal (40%), contribuant notamment à améliorer les conditions de vie des occupants de sites informels, indépendamment d'une éventuelle procédure d'expulsion. Dans cette perspective, la collectivité a procédé sur la période 2020-2021 au raccordement à l'eau potable de trois terrains, abritant au total entre 200 et 250 personnes.

Deux types de branchements peuvent être réalisés. Pour des installations d'urgence temporaire, le raccordement est effectué sur le réseau de secours incendie ou sur une bouche de lavage. Les consommations sont alors prises en charge directement par la régie de l'eau dans ses pertes d'exploitation. Pour un aménagement plus durable, le raccordement est effectué sur le réseau d'eau courante. Dans ce cas de figure, un titulaire du compteur (le plus souvent la métropole) doit être déterminé pour assurer le paiement des factures.

Des tranchées de quelques mètres peuvent être creusées dans certaines situations pour enterrer les conduites et garantir une distribution d'eau correcte en cas de températures extrêmes. Le coût de l'opération représente environ 4.000€ TTC d'après les devis transmis à la métropole par les entreprises sollicitées.

Pour les bidonvilles situés sur des terrains publics, la métropole doit recueillir l'accord préalable de la commune concernée avant d'engager les travaux.

Pour les sites localisés sur des terrains privés dont le propriétaire est opposé à l'installation d'un point d'eau, la collectivité est contrainte de procéder à l'installation du robinet en bordure de propriété.



*Point d'accès à l'eau installé sur le site de Polotti*

La politique de raccordement à l'eau potable des sites précaires de Grenoble est portée par les élus de la Métropole. La gestion en régie de l'eau et de l'assainissement permet d'effectuer des poses de compteurs et des raccordements sous brefs délais à faible coût.

Un travail a récemment été engagé afin d'améliorer l'accès à l'eau sur les sites raccordés, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre de sorties d'eau ou de les rapprocher des lieux de vie des personnes, via des équipements souples pouvant être appropriés facilement et déplacés rapidement.

➔ **Contact** : [jerome.grand@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:jerome.grand@grenoblealpesmetropole.fr)

## Exemple 2

### L'alimentation en eau potable dans les bidonvilles du territoire de Nantes Métropole

#### Carte d'identité de la collectivité

##### Nantes Métropole

- Population : 625.275 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 3,49€/m<sup>3</sup>
- Porteurs de la mesure : Direction Solidarité (volet social) et Direction du Cycle de l'eau (volet technique)

Confrontée à une situation d'urgence inédite, la Métropole de Nantes a organisé pendant la crise sanitaire le raccordement provisoire à l'eau potable d'une vingtaine de bidonvilles (abritant une population totale d'environ un millier de personnes) sur son territoire. Réalisée en partenariat avec l'association Solidarités International, l'opération visait, outre l'amélioration des conditions d'accès à l'eau des populations précaires, à limiter le recours aux branchements sauvages, à l'origine de risques de contamination du réseau et d'importantes déperditions d'eau. Compte tenu des évacuations fréquentes, les équipements installés sur les différents bidonvilles répondent à un compromis entre solution temporaire et accès à l'eau digne et sûr.

Avec l'accord des communes concernées et suite à une phase de diagnostic technique, les équipes d'exploitation du service d'eau ont procédé à la pose d'un compteur équipé d'un clapet anti-retour à proximité de chaque site identifié, Solidarités International se chargeant ensuite d'assurer la desserte et la mise en place d'une distribution d'eau potable sur le terrain (généralement via des rampes de plusieurs robinets). Comme pour les autres usagers, la Métropole est en charge des équipements localisés en bordure du site, jusqu'au compteur inclus tandis que Solidarités International conserve la propriété du dispositif privatif installé à l'intérieur du terrain, une distinction permettant de déterminer clairement la répartition des responsabilités, notamment en matière de maintenance.

Signée par les représentants de Nantes Métropole et de Solidarités International, une convention

encadre le partenariat et précise les contours techniques et sociaux de l'intervention. Elle prévoit notamment le versement par la collectivité d'une participation financière de 130.000€ à l'association, dont 25.000€ d'avance des frais correspondant aux coûts des consommations d'eau pour l'année 2021, Solidarités International acceptant de prendre en son nom propre l'abonnement du compteur provisoire des vingt sites listés. Le reste du montant couvre principalement l'organisation de visites techniques, l'implémentation des travaux de desserte, les actions de mobilisation et de sensibilisation des populations ainsi que la coordination des interventions sur site avec l'ensemble des parties prenantes (mairies, préfecture, associations, etc.).



Point d'accès à l'eau dans un bidonville de Nantes

Quelques mois après l'installation des points d'eau sur les différents sites, les retours de terrain sont dans l'ensemble positifs. Les difficultés observées sont principalement d'ordre technique, les tuyaux hors sol étant particulièrement exposés. La Métropole projette désormais de prolonger le partenariat sous la forme d'un marché public et de l'étendre à la question de l'assainissement.

➔ **Contact** : [guillaume.raison@nantesmetropole.fr](mailto:guillaume.raison@nantesmetropole.fr)